

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 8 juin 2023

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Madame Catherine DEMORTIER-BLANC

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 68
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 79
Date de la convocation : 1er juin 2023
Date de publication : 15 juin 2023

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	PRAT Hervé
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	REBILLARD Jean-Michel
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	CHEVAUX Bruno	ROCHE Paul
DAUBIGNEY Jean-Michel	ROBERT Jean-Claude	BREMOND Gabriel
JEANNET Nathalie	LACROIX Olivier	RIOTTE Christine
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	CHAPIN Jean-Paul
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	JEANNEROD Georges
FERNOUX-COUTENET Gérard	BONIN Jean-Luc	DIEBOLT Alain
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUCHEFOIN Gérard	PANNAUX Joël
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	PAUVRET Emeric	GUIBELIN Hervé
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	MILLIER Cyril
ROY Jean-Yves	DELAINE Isabelle	DAVID Françoise
CALINON Séverine	DEMORTIER-BLANC Catherine	LABOUROT Céline
CROISERAT Jean-Luc	DOUZENEL Alexandre	GRUET Olivier
GAGNOUX Jean-Baptiste	DRAY Frédérique	MATHEZ Christian
GUIBELIN Marie-Rose	GOMET Nicolas	SANCEY Pascal
HOFFMANN Maurice	GRUET Justine	PERNOUX Annie
LEPETZ Joëlle	HERRMANN Nadine	CALLEGHER Aline
MANGIN Isabelle	JABOVISTE Philippe	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	MARCHAND Sylvette	LAGNIEN Jacques
STOLZ Julien	MIRAT Maryline	
THEVENIN Hélène	NONNOTTE-BOUOTON Catherine	

Conseillers suppléés

SOLDAVINI Grégory suppléé par VUITTON Patrick	BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David
MATHIOT Agnès suppléée par LAVRY Rémi	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine

Conseillers absents ayant donné procuration

PECHINOT Jacques donne procuration à JABOVISTE Philippe
BERTHAUD Mathieu donne procuration à DOUZENEL Alexandre
CHAMPANHET Stéphane donne procuration à NONNOTTE-BOUOTON Catherine
CUINET Jean-Pierre donne procuration à ANTOINE Patricia
GERMOND Daniel donne procuration à LEFEVRE Jean-Philippe
GIROD Isabelle donne procuration à REBILLARD Jean-Michel
HAMDAOUI Ako donne procuration à HERRMANN Nadine
JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à GOMET Nicolas
MBITEL Mohamed donne procuration à MANGIN Isabelle
JEANNEAUX Cyriel donne procuration à CALLEGHER Aline
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

CHAUTARD Christophe	SAGET Emmanuel
HENRY Micheline	GINET Gérard
VIVERGE Patrick	

Objet : Désignation des représentants de la CAGD au sein de la SEMOp Grand Dole Mobilités

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal FICHERE

Par délibération n°DCC-2023-039 du 8 juin 2023, le Conseil Communautaire a décidé de retenir comme actionnaire de la future SEMOp la Société KEOLIS pour l'exploitation du service du réseau de transport public de voyageurs pour une durée de 7 ans, à compter du 1^{er} septembre 2023, à laquelle est confié un contrat de concession de service public.

La SEMOp, dénommée Grand Dole Mobilités, chargée de la gestion et de l'exploitation du service de transports publics de personnes et des prestations de mobilité durables associées, aura pour objet l'exécution du contrat de délégation de service public concerné.

Son siège social sera fixé rue des Chauchoux à FOUCHERANS (39 100). La SEMOp aura une durée de 7 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Cette durée est égale à celle du contrat de délégation de service public. Son capital social est fixé à 70 000 €. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole sera actionnaire à hauteur de 49 % au sein de cette société.

Le nombre de sièges est fixé à 8 et décomposé comme suit :

- 4 pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- 4 pour la Société KEOLIS.

Dans le cadre de la création de cette SEMOp, et après validation par le Conseil Communautaire du choix du délégataire, partenaire privé associé au capital à hauteur de 51%, les fondateurs de la société convoquent les souscripteurs en assemblée générale constitutive afin :

- De constater la souscription intégrale du capital,
- D'adopter les statuts,
- De nommer les premiers administrateurs,
- De désigner les commissaires aux comptes.

Il est donc nécessaire pour la Communauté d'Agglomération de désigner les administrateurs de la future SEMOp.

Vu la délibération n° GD33/22 du 17 mars 2022 validant le principe de la création d'une SEMOp et approuvant le principe d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service de transports publics de personnes et des prestations de mobilités durables associées qui sera attribuée à la SEMOp,

Vu l'article L.1541-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux Sociétés d'Economie Mixte à Opération Unique,

Vu l'article L.225-1 et suivants du Code de Commerce relatif aux Sociétés Anonymes,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPLIQUER** les dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT qui prévoient que le Conseil Communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Grégory SOLDAVINI comme représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la SEMOp Grand Dole Mobilités,

SCRUTIN

POUR : 79

ABSTENTION(S) : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 11 PROCURATION(S)

